

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Premier ajournement de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, du 5 mai 2014, tenu le lundi 12 mai 2014, à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. BERTHOLD TREMBLAY
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. MAGELLA DUCHESNE
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Directeur général.

1.- OUVERTURE DU PREMIER AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 5 MAI 2014

M. le maire déclare l'ajournement de la session régulière du Conseil du lundi 5 mai 2014 ouvert. La séance reprend avec le point 4.

4.- PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2013

M. Sylvain Desmeules, vérificateur externe, présente le rapport financier 2013 de la municipalité. Aucune question n'est posée relativement à ce dernier.

111.05.14 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'accepter le rapport financier, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013, tel que présenté par M. Sylvain Desmeules de la firme comptable Mallette.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et/ou M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce rapport financier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

7.- NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2014

112.05.14 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que ce Conseil mandate monsieur Sylvain Desmeules de la firme comptable Mallette pour la vérification comptable de la Municipalité de Saint-Bruno pour l'exercice financier du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 et ce, conformément aux prescriptions de l'article 966 du Code municipal. Cette résolution est adoptée séance tenante.

16.- LEVÉE DE LA SÉANCE

113.05.14 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 20:05 HEURES

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAUULT